



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE ; Rémi CHABANAT ; Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER ; Laurent SERIER

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Laurent DOLCEMASCOLO

Mme Christian ROBIN à Elisabeth BRUSSAT

M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents :

Cindy FOUR

Secrétaire de séance : Laurent DOLCEMASCOLO

DELIBERATION

**Aménagement RD85 en traverse d'agglomération d'Orléat
N°2024/09/63**

Objet : Autres domaines de compétence des communes

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 85 en traverse d'agglomération d'ORLEAT.

Les services départementaux ont élaboré et présenté un projet d'aménagement en traverse sur la RD85 dans le cadre du dispositif d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération, sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Ce dossier projet ayant recueilli un agrément technique et financier a été retenu par le Conseil départemental en Commission permanente du 19 MARS 2024.

Le montant total de l'opération a été estimé à 535 000,00 € TTC décomposé de la façon suivante :

AR Prefecture

063-216302653-20240923-20240963-DE
Reçu le 24/09/2024

- une part départementale de 180 000,00 € TTC
- une part communale de 355 000,00 € TTC



Aussi, en application du Code de la Commande Publique du 01 avril 2019 et afin d'assurer une meilleure coordination du chantier, il est proposé de créer un groupement de commandes entre le

Département du Puy-de-Dôme et la commune d'ORLEAT.
Une convention constitutive de groupement de commandes est ainsi élaborée.

Par ailleurs, il convient également d'établir une convention relative à l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental en traverse des agglomérations sur le territoire de la commune d'ORLEAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

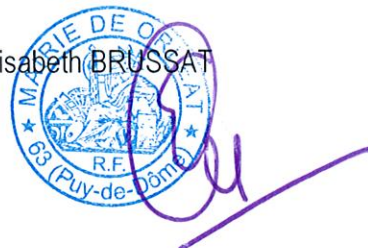
- ADOPTE le projet dans son ensemble,
- APPROUVE le plan de financement d'un montant total de 535 000,00 € TTC avec une part communale de 355 000,00 € TTC,
- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le département et la commune et le principe de gestion coordonnée des travaux,
- APPROUVE la convention relative à l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental en traverse des agglomérations sur le territoire de la commune d'ORLEAT,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'aménagement de la RD 85 en traverse d'agglomération sur le territoire de la commune d'ORLEAT,
- AUTORISE le maire à signer la convention relative à l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental en traverse des agglomérations sur le territoire de la commune d'ORLEAT.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 23 septembre 2024

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20240923-20240963-DE
Reçu le 24/09/2024